

Il est maintenant illégal de se bâtir un chalet avec le bois de ses terres

Réginald Lurette, propriétaire d'une petite scierie à Kedgwick, est stupéfait d'apprendre que de nouvelles règles lui empêchent de se bâtir un chalet avec le bois de ses terres. Sa frustration est partagée par de nombreux propriétaires de lots boisés privés, déjà mécontents de ne pas profiter des prix exorbitants du bois de construction.



Simon Delattre

simon.delattre@acadienouvelle.com

@Simon2Delattre

En janvier, le gouvernement provincial a discrètement modifié la Loi sur l'administration du Code du bâtiment, obligeant le recours à du bois estampillé certifié pour de petits projets de construction accessoires qui pouvaient jusqu'alors être construits avec du bois usiné par des particuliers ou de petites scieries locales.

Par ailleurs, la taille des bâtiments exempts a été réduite de 600 pieds carrés (garage, grande remise, petite grange) à 215 pieds carrés, l'équivalent d'un cabanon.

Réginald Lurette, qui espérait bâtir un chalet en sciant le bois de son terrain, a dû renoncer. Il dénonce un fardeau réglementaire imprévu et des dépenses supplémentaires.

En effet, les prix du bois de construction ont explosé ces derniers mois et frisent la démesure. Le prix moyen des colombages (les bons vieux 2 x 4) est passé de 372\$ par 1000 pieds-planche en 2019 à 1645\$ en date du 23 avril 2021.

«Ce qui aurait coûté 10 000\$ à construire me coûterait maintenant 25 000\$, peste

M. Lurette. C'est l'industrie qui fait les lois pour que les pauvres achètent chez eux. Ce sont toujours les gros qui gagnent!»

Plusieurs s'étonnent que ces changements aient été adoptés par décret sans consultation, sans préavis et sans période traditionnelle d'introduction progressive.

Jean-Guy Comeau, propriétaire de plus de 300 hectares de terrains boisés à Miramichi, n'en revient pas non plus.

«C'est incroyable. On a plus le droit de construire avec le bois qui nous appartient. Il y a quelque chose qui cloche, lâche-t-il. Le bois qu'on trouve en magasin n'est pas de la même qualité que ce que je trouve sur mon lot boisé.»

L'opposition libérale demande à l'équipe au pouvoir de faire marche arrière. Le chef intérimaire du parti, Roger Melanson, note que l'industrie a été écartée du processus.

«Cela a des conséquences majeures en termes de coûts et de délais supplémentaires pour les projets de construction qui doivent commencer ce printemps», plaide-t-il.

«Les propriétaires de maisons, les petites scieries et les parcs à bois sont durement touchés. Les seuls vrais gagnants dans cette affaire sont les centres de construction à grande surface qui réalisent déjà d'énormes profits grâce à la pandémie.»

Alors que les prix au détail atteignent des sommets, le montant remis aux propriétaires de lots boisés privés par les grandes compagnies forestières pour la matière première (le bois rond), lui, n'a pratiquement pas bougé.

«Il y a quelques années, certains moulins payaient 160\$ la corde de bois alors que le prix était bien plus bas. Aujourd'hui, on obtient seulement 140\$ la corde, il y a quelque chose qui ne marche pas», observe Patrick Doucet, directeur général de l'Office de commercialisation des produits forestiers du



Jean Goguen est débordé par les appels d'acheteurs ces derniers temps. À la une, Jean-Guy Comeau dénonce le régime forestier. - Acadie Nouvelle: Simon Delattre

Nord.

Au fil des ans, les propriétaires de lots boisés au Nouveau-Brunswick ont perdu une grande partie de leur pouvoir de négociation face aux scieries et aux papeteries. Leur approvisionnement représente moins de 16% du bois vendu à l'industrie forestière, alors qu'ils détiennent 30% des terres forestières.

La Fédération des propriétaires de lots boisés privés milite pour une révision du système actuel qui ne leur permet pas d'obtenir une juste valeur marchande pour leur bois. Les grandes entreprises forestières ont désormais la possibilité de contourner les offices de commercialisation et de conclure leurs propres accords. Elles ont surtout obtenu un accès de plus en plus important aux terres publiques.

«Il ne semble pas y avoir de réelle volonté de rendre les règles du jeu plus équitables», soupire le président de la fédération, Rick Doucet.

«Le gouvernement ne fait rien pour régler le problème du marché. Il ferme maintenant la porte aux petits propriétaires qui essaient de vendre leur bois à un prix inférieur à ce que proposent les magasins pour obtenir un peu plus d'argent de leurs terres.»

PRIX STRATOSPHÉRIQUES, REDEVANCES INCHANGÉES

Les faibles taux d'intérêt ont alimenté une augmentation constante des mises en chantier en Amérique du Nord tandis que les pro-

jets de rénovation se multiplient parmi les personnes coincées chez elles au cours de la dernière année. Dans le même temps, la pandémie a ralenti la production des scieries si bien que les stocks sont au plus bas.

À Cocagne, la petite scierie Goguen Lumber tourne à plein régime mais ses inventaires sont vides. Résultat: les prix ont plus que triplé.

«Beaucoup de gens cherchent à faire des économies et nous appellent, constate le directeur général, Jean Goguen. Les grossistes de l'Ontario nous contactent, ils ne trouvent pas de bois et achèteraient tout ce qu'on leur vendrait!»

La petite entreprise qui emploie une trentaine de personnes compte profiter de l'état du marché favorable pour moderniser son équipement. Les consommateurs, eux, risquent de devoir patienter longtemps avant de remplacer leur terrasse, alors qu'aucun retour aux prix d'avant la pandémie n'est prévu avant quelques années.

Notons finalement que, malgré cette flambée, le Nouveau-Brunswick ne recevra pas de redevance supplémentaire des entreprises forestières pour les arbres coupés sur les terres de la Couronne cette année (environ 65 millions \$).

L'an dernier, la vérificatrice générale soulignait que la province n'a pas ajusté les redevances sur le bois des terres publiques en fonction de la véritable valeur marchande depuis 2015 même si la loi l'oblige à le faire chaque année. ■